

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 99%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Chargés d'attribution, chargés de clientèle, responsable pôle attribution

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports sur le cadre législatif et réglementaire illustrés par de nombreux exemples pratiques. Echanges interactifs, à partir de questions et de situations concrètes rencontrées par les participants. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif intra-entreprise : nous consulter

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Objectifs pédagogiques

- Déterminer les plafonds de ressources et les catégories de ménage applicables
- Gérer les cas complexes
- Identifier les justificatifs à détenir en fonction des différentes situations

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Respect des plafonds de ressources

- Différents financements : anciens financements HLM, PLA, PLUS, PLAI et PLS

Particularités du PLAI et du PLUS

- Catégories de ménages :
 - règle générale
 - règles de sur-classement
- Situations particulières :
 - couples en séparation,
 - enfants garde alternée,
 - droit de visite et hébergement,
 - célibataire géographique,
 - bénéficiaires protection internationale....
- Baisse de revenus
- Dérogations aux plafonds de ressources

Justificatif à détenir : Arrêté du 22/12/2023

- AI, ASDIR, document taxation
- Justificatif si absence de France l'année N-2
- Demandeurs exonérés de faire une déclaration de revenus
- Bénéficiaires protection internationale
- Demandeurs arrivés récemment sur territoire français

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au